

# LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés ? - Oui  
Sont-ils appliqués ? - Non !

Revue bi-mensuelle paraissant le 5 et le 20

### ABONNEMENTS

#### UN AN

France . . . . .	15.00
Pour les Ligeurs . . . . .	10.00
Etranger . . . . .	20.00

### RÉDACTION ET ADMINISTRATION

10, Rue de l'Université PARIS VII<sup>e</sup>

TÉL. FLEURUS 02.92

LE DIRECTEUR REÇOIT TOUS LES JEUDIS DE 4 H. A 6 H.

### PRIX DU NUMÉRO

0.75

Les Abonnements partent  
du 1<sup>er</sup> de chaque trimestre.

## SOMMAIRE

# LE SUFFRAGE DES FEMMES

- |   |                            |
|---|----------------------------|
| Le Suffrage des Femmes et la <i>Ligue des Droits de l'Homme</i> . . . . . | FERDINAND BUISSON.         |
| Le Mouvement Suffragiste International.                                   | PAULINE REBOUR.            |
| Le Suffrage des Femmes et le Parlement.                                   | JULIETTE-FRANÇOIS RASPAIL. |
| Le Suffrage des Femmes devant le Sénat.                                   | C. BRUNSCHVICG.            |
| La Campagne Électorale des Femmes. . . . .                                | MARCELLE-ROBERT CREMIEUX.  |
| Tout d'un coup ou par Étapes ? . . . . .                                  | JEAN BON.                  |

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.  
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES

1298

## COURRIER DE L'ÉCONOMISTE

## D'une Quinzaine à l'autre

Le mois de mars débute dans de brillantes conditions; la Bourse nullement impressionnée par la grève des cheminots dont elle sentait la fin prochaine a continué à montrer une fermeté générale, spécialement en ce qui concerne le Parquet et plus particulièrement encore les valeurs françaises. Cette atmosphère de confiance ne pouvait que profiter à l'Emprunt de la Paix qui s'annonce d'ores et déjà comme un gros succès; nous ne sommes pas encore au 20 mars, et les derniers jours de la souscription seront les plus intéressants par les apports des grandes banques, mais nous pouvons dès maintenant augurer très favorablement de son résultat. Réjouissons-nous en grandement, cela adèra d'une façon efficace au relèvement économique de notre pays d'où découlera automatiquement la détente du change en notre faveur ainsi que le retour à la vie normale.

Le Parquet a montré des dispositions très favorables; certains compartiments en ont profité pour enregistrer des plus-values importantes. Nos Rentes sont calmes; les obligations du *Crédit National* ont été l'objet de transactions assez suivies. Les Grandes Banques ont fait preuve d'une grande activité et certaines ont marqué des progrès intéressants. La *Banque de Paris*, principalement, est en fort avance; cela n'a rien d'étonnant quand on sait l'activité considérable que déploie ce grand Etablissement dans les nouveaux pays de l'Europe orientale et ses importantes participations dans diverses grosses entreprises pétrolières en Galicie.

A son sujet, rappelons que l'assemblée générale doit avoir lieu le mardi 30 mars, à 4 h. de l'après-midi; le Conseil d'administration proposera aux actionnaires réunis de fixer le dividende pour l'exercice 1919 à 50 fr. par action contre 40 francs précédemment.

Les Chemins de fer ont fait preuve de bonnes dispositions et ont été un peu plus animés tandis que les valeurs de navigation après avoir paru retrouver leur brio d'antan, sont en tendance plus faible. Les *Umnibus* s'écartent peu de leur précédent niveau. Quant au *Métro* et au *Nord-Sud*, ils attendent l'application des nouveaux tarifs.

Dans le compartiment des Valeurs métallurgiques, la tendance est très ferme; le *Creusot*, la *Longueville*, la *Basse-Loire*, *Devain* et *Anzin* sont l'objet de vives demandes dont l'effet se fait sentir sur leurs cours. La *Compagnie Générale d'Electricité* est également très recherchée sur l'annonce de son admission à la Cote à partir du 1<sup>er</sup> avril.

Bonne orientation des Charbonnages nullement affectés par la grève des mineurs. Signalons les progrès importants des *Sucreries d'Egypte* qui dépassent le cours de 1.000 fr.; de *Pennaroya* et surtout des phosphates de *Gafsa*.

Le *Rio* peu touché par la lourdeur persistante des prix du cuivre se maintient sans trop de peine à ses anciens cours.

Les *Nitrates Railways* boudent un peu malgré les exportations sans cesse en augmentation de la matière, ainsi que la *Central Mining* qui subit le contre-coup de la mauvaise tenue des mines d'or. Par contre en valeurs de produits chimiques, les affaires ont été très actives; les actions *Kuhlmann* s'inscrivent en gros progrès pour la fin de cette quinzaine.

Le marché en Banque a tout d'abord débuté ferme, puis s'est trouvé, fortement impressionné par Londres, peu favorable, ainsi que par la baisse de la livre. Il est devenu lourd et incertain en général pour terminer en légère amélioration. Les Pétroles supportent des ventes qui pèsent particulièrement sur la *Royal Dutch*; *Eagle* et *Shell* plus lourds. Dans le groupe roumain la *Steana Romana* semble vouloir se réveiller; groupe russe irrégulier: *Bakou*, *Lianosoff* en légère hausse ainsi que le *Platine* qui, lui, marque des progrès beaucoup plus sensibles.

Les Caoutchoucs se montrent assez bien disposés, malgré l'accentuation du recul des prix de la matière à Londres. *Financière*, *Malacca*, *Padang* sont en légère plus-value. Le groupe des Transports maritimes conserve la faveur d'une animation soutenue, principalement les *Chargeurs français*. La lourdeur du cuivre a peu d'effet sur la tenue des valeurs de ce compartiment.

Les Mines d'argent présentent des dispositions soutenues: *Estrellas* et *Huanchaca* en bénéficient principalement. Les mines d'or après avoir été franchement mauvaises se reprennent un peu mais sont toujours affectées par la lourdeur de l'or à Londres. Cette place a également fâcheusement influencé les diamantifères, la *De Beers* principalement qui finit pourtant mieux.

Les changes étrangers, principalement la livre et le dollar, après avoir manifesté une certaine détente se sont de nouveau orientés dans le sens de la hausse qui malheureusement ne semble pas être encore terminée.

*Société Générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France*. Société anonyme — Capital: 500 millions. — Les actionnaires de la *Société Générale* sont convoqués pour le mardi 30 mars 1920, à 3 heures de l'après-

midi, salle de la Société des Ingénieurs civils de France, 13, rue Blanche, en assemblée générale ordinaire.

Ordre du jour: 1<sup>o</sup> Lecture des rapports du Conseil d'administration et des Censeurs commissaires; 2<sup>o</sup> Approbation des comptes; 3<sup>o</sup> Nomination d'administrateurs, d'un censeur et des commissaires.

Aux termes des art. 40 et 41 des statuts, pourvu que les titres aient été transférés plus de deux mois avant l'époque fixée pour l'assemblée, tout titulaire de quarante actions est de droit membre de l'assemblée générale, et tous propriétaires de moins de quarante actions peuvent, soit se réunir pour former ce nombre d'actions ou un nombre supérieur et se faire représenter par l'un d'eux, soit se faire représenter par un autre actionnaire déjà par lui-même membre de l'assemblée.

Les pouvoirs d'actionnaires devront être déposés au siège social, 5 jours au moins avant le jour de l'assemblée, c'est-à-dire au plus tard, jeudi 25 mars.

## PETITE CORRESPONDANCE

2007. — Souvent, j'ai établi des tableaux pour le placement d'une somme de cent mille francs comme celui que vous me demandez.

Avant tout, 40 % en Rentes Françaises.

Ensuite 20 % en valeurs à lots ou obligations diverses de Chemins de fer ou autres, intéressantes à cause de leur prime importante de remboursement.

20 % en bonnes valeurs métallurgiques, charbonnières ou immobilières (voir ci-dessus).

Et le solde, en valeurs plus spéculatives, y compris le *Rio-Tinto*, l'*Union Parisienne*, l'*Est-Asiatique Danois*, les Rentes ou les *Industrielles Russes*, la *De Beers*, le *Naphte*, la *Padang*, *Mines de Bor*, etc.

2008. — Vous pourriez prendre un abonnement à *La Cote Auxiliaire*, 34, rue Vivienne, à Paris, sur le compte de laquelle je m'abstiens de tout commentaire. Vous verrez pourquoi.

Celles de vos valeurs de portefeuille que vous considérez comme bonnes le sont en effet. Je mets à part le *Sous-Comptoir des Entrepreneurs* qui vous imposera quelque patience.

*Energie Industrielle* est franchement de deuxième ordre.

*Béton armé* a un bel avenir. Nul doute qu'un jour on aille à 400.

*Comptoir Commercial de Crédit* ne présente aucun intérêt. A réaliser.

*Force et Lumière* est une affaire jeune, appelée à un sérieux développement.

Paul-Louis HOEFLER.

# Le Suffrage des Femmes

## ET LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

par M. Ferdinand BUISSON, président de la Ligue des Droits de l'Homme

Une fois de plus, la Ligue des Droits de l'Homme apporte son appui sans réserve à la grande cause du Suffrage féminin. Cause gagnée, semble-t-il, dans presque tous les pays civilisés, mais non en France. Que faut-il donc pour que, chez nous comme ailleurs, elle triomphe enfin ?

Avant tout, sans doute, c'est au nom du droit que s'impose à la conscience publique le vote des femmes dans un pays qui se glorifie d'avoir été le premier à proclamer le suffrage universel. Ces mots qui ont soulevé le monde, « les Droits de l'Homme », n'auraient aucun sens s'ils ne désignaient généralement la personne humaine en tant que personne humaine.

Mais ici la notion abstraite du Droit pur se rencontre bien vite avec une réalité beaucoup plus saisissante.

Au lieu de la revendication légitime d'une personne lésée, c'est la société elle-même qui proteste contre l'élimination d'une des forces dont elle a besoin pour être la société humaine normale et complète.

Pourquoi est-il nécessaire que la femme vote dans un monde où le bulletin de vote est, après tout, le seul signe connu de la souveraineté ? C'est qu'il n'est pas vrai ou qu'il n'est plus vrai que la société, la cité, la commune, l'atelier, l'école, la famille se compose exclusivement d'hommes comme élément directeur et de femmes comme agents subalternes. C'est qu'une humanité qui, dans ses lois et ses institutions, supprimerait la part de la femme se causerait à elle-même un préjudice irréparable. Il faut que la femme compte dans l'organisation sociale, précisément parce qu'elle y doit exercer une action qui n'est pas celle de l'homme.

L'expérience l'a prouvé, du moment où la femme intervient dans les affaires publiques, il y a quelque chose de changé. Au point de vue strictement politique se substitue un point de vue social qui peut renouveler la vie publique.

La femme a plus que l'homme le sens des réalités concrètes. Il y a des besoins et des souffrances qui la touchent infiniment plus que les formules batailleuses dont nous nous grisons en période électorale. Elle a un souci instinctif de défendre les enfants contre les iniquités sociales auxquelles nous nous résignons trop aisément, et c'est par là que peut commencer la régénération du monde. Elle y croit plus que nous, c'est pourquoi, éclairée par le cœur, elle s'enthousiasme pour des réformes profondes. Elle veut la paix sociale, mais par la justice sociale. Elle ne veut plus de lutte de classe, parce qu'elle ne veut plus de classes, n'admettant pas qu'il y ait désormais ni privilégiés ni

déshérités. Elle veut l'abolition de la guerre et elle l'attend d'une Société des Nations qui ne lui apparaît pas, quoi qu'on en dise, comme une chimère.

Par toutes ces affirmations d'espérances nouvelles et de nouveaux devoirs, la femme a une mission à remplir dans la société moderne, et l'heure est venue de l'y appeler.

F. B.

### RÉSOLUTION

votee par le Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme

(Lille, le 30 Mai 1914)

Le Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme

Considérant que les thèses anciennes sur l'infériorité de la femme ne peuvent plus être soutenues sérieusement ;

Considérant que le droit de suffrage, non seulement pour les élections municipales, mais encore pour les élections politiques a été accordé aux femmes dans de nombreux Etats ;

Considérant que, dans aucun de ces Etats, on ne s'est repenti des mesures prises ;

Considérant qu'en France certaines catégories de femmes sont admises à voter lors des élections à divers tribunaux ou conseils ;

Considérant qu'il est injuste de refuser aux femmes des droits qui correspondent à des devoirs qu'on leur impose ;

Considérant que la Ligue des Droits de l'Homme a émis en 1909 un vœu en faveur de la reconnaissance légale de l'égalité politique entre les deux sexes ;

Considérant que de nombreux Conseils généraux ou municipaux se sont prononcés tout au moins en faveur du vote municipal des femmes ; qu'en effet, les femmes peuvent rendre les plus grands services dans les affaires de la Cité ;

Considérant qu'un projet dans ce sens a été déposé en 1906 à la Chambre des Députés et n'a pas encore été discuté en séance publique, bien qu'il ait été adopté par la Commission du suffrage universel et approuvé par 250 députés ;

Emet le vœu :

Que, en attendant la proclamation de l'égalité politique des sexes dont la Ligue affirme à nouveau le principe, le Parlement accorde aux femmes le droit de vote et d'éligibilité pour les élections aux Conseils municipaux, aux Conseils d'arrondissement et aux Conseils généraux et dans un délai tel que le droit nouveau puisse s'exercer lors des prochaines élections municipales.

# Le Mouvement Suffragiste International

[par M<sup>me</sup> Pauline REBOUR, licenciée en droit

Le temps est loin aujourd'hui où les colonies anglaises des antipodes étaient seules avec les pays scandinaves à avoir des électrices ! Depuis 1862, date où les Suédoises obtinrent le vote municipal, la propagande féministe a gagné du terrain. La guerre a précipité le mouvement, comme s'il devenait impossible de parler au nom du Droit, de la Liberté et de la Justice, en maintenant la moitié de l'humanité dans un assujettissement que rien n'expliquait plus.

En 1914, si la Suède en était restée à l'étape de 1862, en Europe, la *Norvège*, le *Danemark*, la *Finlande*, l'*Islande*, avaient des « citoyennes » qui prenaient part à toutes les élections. En Amérique, 12 *Des Etats-Unis* appelaient les femmes à la vie politique et la *Nouvelle-Zélande*, l'*Australie* pouvaient déjà se féliciter de la réforme osée.

Pendant la guerre, 17 *nouveaux Etats-Unis* reconnaissent le droit des Américaines, ce qui porte là-bas, le nombre des électrices à 15 millions 1/2. Un amendement à la Constitution reconnaissant le droit de vote à toutes les femmes a été voté par le Congrès. Soumis à l'approbation des Etats, il avait été ratifié, dès octobre 1919 par 14 législatures.

L'*Angleterre*, si hostile aux suffragettes en 1914, reconnu, après le *Canada*, l'œuvre immense accomplie par les femmes en donnant, en 1918, les droits politiques à 6 millions d'Anglaises. La loi a déjà été élargie et, tout récemment, la première *députée* anglaise entrait à la Chambre des Communes.

Les *Hollandaises* jusque-là éligibles sans être électrices, voteront en 1922. Les *Suédoises* ont leurs droits complets depuis mai 1919, les *Luxembourgeoises*, depuis mars 1919.

Enfin, le parlement de *Belgique* accorde aux veuves et aux victimes de la guerre leurs droits politiques, et à toutes les femmes, le vote communal.

\*\*\*

C'est ainsi qu'après avoir longtemps paru réalisable seulement en d'autres civilisations et sous d'autres latitudes, la cause des femmes gagne du terrain.

Notre droit repose, en effet, sur de tels principes de justice, il est tellement solide dans ses arguments, il s'appuie sur des faits si irréfutables, qu'il n'y a plus un pays qui ose modifier profondément sa vie politique ou sociale sans faire appel aux femmes.

En se reconstituant, la *Pologne*, la *Tchéco-Slo-*

*vagie*, ont affranchi la femme. 5 députées siègent à l'Assemblée Constituante polonaise.

En 1917, les femmes russes votèrent pour l'Assemblée Constituante. Le Bulletin de l'*Union française pour le suffrage des femmes*, nous apprend que Mme Kolontaïa est ministre et s'occupe des questions de l'Assistance publique.

Dès que, en *Allemagne*, en *Autriche*, en *Hongrie*, la Révolution renversa les empereurs et les rois, les femmes votèrent : 36 Allemandes siègent à l'Assemblée nationale de Weimar ; 8 Autrichiennes, ont été élues au Parlement de Vienne.

En *Transylvanie*, en *Bessarabie*, les femmes votent.

\*\*\*

Restent quelques pays où les projets de loi sont encore en discussion et les droits des femmes incomplètement reconnus.

L'*Italie* a supprimé, en mars 1919, l'autorité maritale. La Chambre a accordé aux Italiennes les droits politiques, l'approbation du Sénat ne semble point douteuse.

En *Espagne* c'est un projet gouvernemental qui pose la question devant le Parlement.

En *France*, d'autres que moi vous disent où en est la question.

\*\*\*

Il semble que le progrès continu et de plus en plus rapide du droit des femmes, soit déjà une réponse à ceux qui demandent quel bien peut résulter de notre entrée dans la vie politique des peuples.

En effet, aucun Etat n'a reculé dès qu'un premier pas a été fait, un second a suivi et on a partout abouti à l'égalité. Quelques pays s'en sont hautement et publiquement félicités.

Le Parlement du Wyoming (E.-U.) adressa un jour un appel chaleureux aux hommes des autres pays pour les engager à l'imiter. En 1915, le Sénat de Californie vota la résolution suivante :

« L'extension des droits politiques aux femmes a eu des résultats si heureux que s'il s'agissait de voter de nouveau sur cette question, elle serait adoptée par une écrasante majorité.

« L'adoption du suffrage féminin par la Californie est un des principaux facteurs qui ont contribué aux progrès sensibles faits par notre peuple ces dernières années au point de vue politique, social et industriel. »

C'est que partout, la législation devient plus juste et plus humaine. Il est inutile, me semble

t-il, de chercher qui, de l'homme ou de la femme, a la plus grande part d'influence dans ces législations. Il ne s'agit pas de savoir si les femmes seules gouverneraient mieux que les hommes seuls. C'est la collaboration de tous et de toutes qui est souhaitable. Il est donc permis de relever, dans les pays où cette collaboration existe, les préoccupations nouvelles des législateurs, les lois meilleures, les résultats acquis.

Les femmes s'occupent surtout des questions qui les touchent de près : la *nationalité de la femme mariée*, le *minimum de salaire*, la *lutte contre l'alcool*, contre la *mortalité infantile*.

Au dire des juristes, le meilleur *tribunal d'enfants* est celui du Colorado — où les femmes votent — et la meilleure loi sur l'*inspection aéroportée* est celle de l'Idaho — où les femmes ont pu donner leur avis.

Les Norvégiennes ont fait voter des lois sur l'*assurance maternelle*, sur la *protection des enfants naturels* ; elles étudient l'*assurance-maladie ouvrière*, la création d'*Ecoles ménagères*. Au Danemark, où 9 femmes sont députées, le Folketing réforme la *législation du mariage*.

Enfin les chiffres suivants en diront plus que tous les discours sur ce que peut obtenir l'activité

féminine. En Australie, la mortalité infantile est tombée de 111 à 67 0/00 ; en Nouvelle-Zélande, de 113 à 50 0/00.

En Norvège, elle a été, en 1892, de 104,7 0/00 en 1902, de 75 0/00, en 1911, de 62 0/00, alors que les Norvégiennes obtenaient leurs droits en plusieurs étapes : en 1902, en 1907, en 1910.

\*\*\*

Une extension si rapide du mouvement, la satisfaction exprimée par les Etats qui ont osé le « saut dans l'inconnu » devant lequel hésite encore notre pays, les réformes réalisées par les pays suffragistes, n'y a-t-il pas là de quoi nous faire regretter qu'en France, où il y a tant à faire, on refuse encore le concours des bonnes volontés féminines qui répètent inlassablement : « Regardez chez nos voisins, chez nos amis, chez nos ennemis ! Voyez ce qu'ils ont pu faire ! Ne refusez pas plus longtemps la collaboration des femmes qui sauront protéger, la famille, la race, et qui aideront à garder la paix du monde. »

PAULINE REBOUR,  
*licenciée en droit.*

---

## LE SUFFRAGE DES FEMMES ET LE PARLEMENT

par M<sup>me</sup> Juliette-François RASPAIL, secrétaire générale de l'Union Fraternelle des Femmes

---

### A LA CHAMBRE

Alors qu'en 1867, les hommes libres de la libre Angleterre reconnaissent, aux femmes de leur pays, le droit de suffrage en matière municipale ; en 1901, les hommes qui prétendaient gouverner la France d'après les immortels principes de la Grande Révolution, se refusaient à discuter une proposition du député *Gautrel*, déposée le 2 octobre, et tendant à accorder aux femmes majeures, célibataires, veuves ou divorcées, le droit de vote dans les élections municipales, cantonales et législatives.

Le sceptre en quenouille ! Halte-là ! L'*égalité* n'est pas un article à l'usage des femmes...

En 1906, une autre législature refait une virginité à ce Palais-Bourbon qui, comme la langue d'Esopé est peut-être ce qu'il y a de meilleur quand il n'est pas ce qu'il y a de pire.

M. Dussaussoy présente à cette Chambre nouvelle une nouvelle combinaison. Toutes les femmes, *même mariées* ! — tressaillez mânes de Napoléon — pourront concourir à l'élection des conseils municipaux, généraux, d'arrondissement. Seulement, ô femmes, vous vous arrêterez au seuil du tabernacle. Le Saint du Saint vous restera caché... Les Sénateurs et les Députés seront tabous. Vous n'y toucherez pas.

Quatre ans après, la Chambre se sépara, M. Dussaussoy mourut sans que son projet sortit des cartons verts, caveaux provisoires ou perpétuels, selon les cas, où la prudence (certains prononcent l'inertie) parlementaire enterre les idées trop neuves. Le rapporteur, M. Ferdinand Buisson avait cependant élevé un monument suffragiste. Son remarquable rapport reste la mine où puiseront longtemps encore ceux qui veulent se documenter sur la question féministe à travers le monde. La Commission avait étendu la proposition à l'éligibilité des femmes pour les assemblées désignées par M. Dussaussoy.

En 1910, nouvelle législature. Cette Chambre, comme sa devancière, voulut ignorer la proposition Dussaussoy-Buisson. Elle se sépara en mai 1914 sans avoir tenu compte du désir formulé par 188 Députés de discuter cette réforme électorale.

1914. — Nouvelles élections. En juin, 236 Députés obtiennent que la Commission du suffrage universel soit enfin saisie de la proposition Dussaussoy. M. F. Buisson n'ayant pas été réélu — ingratitude et jeu de bascule — c'est à M. Pierre Flanflin qu'échut le rôle de rapporteur.

... Vint la guerre...

La femme oublia tout pour se consacrer entiè-

rement aux nouveaux et difficiles devoirs qui lui incombaient. Elle ne réclama aucun droit.

Les années passant, de prudents conseillers lui firent entendre que son silence lui serait préjudiciable ; il serait bon qu'elle réclamât cette égalité politique qu'on lui avait tacitement promise, comme s'en étant montrée digne. Après les grands enthousiasmes, le thermomètre de la reconnaissance présentait une baisse quotidienne inquiétante à tous égards.

Les féministes, comme par le passé, insistèrent auprès des Pouvoirs publics pour qu'un rapport fût déposé. M. Flandin, pensaient-elles, réclamerait la totalité des droits en matière de suffrage pour ces femmes qui « *avaient si bien mérité de la Patrie* ».

La Commission, le rapporteur collaborent mollement. La guerre se termine. Le concours des femmes n'étant plus indispensable, elles se contenteront d'une poussière de droits... Le 18 octobre 1918, le rapport Flandin est déposé. Il conclut : les femmes à partir de 30 ans seront électrices et éligibles aux conseils municipaux.

Électrices seulement aux conseils généraux et d'arrondissement. Elles ne pourront jamais être déléguées sénatoriales, ni participer aux élections législatives.

Les féministes ne sont pas contentes, elles le montrent.

La Chambre a honte de l'avarice de sa Commission, et, quand la loi vient en discussion le 8 mai 1919, elle bouscule un peu le rapporteur et le président. De chaleureux défenseurs des droits de la femme, MM. Jules Siegfried, Doizy, Merlin, proclament la nécessité d'accorder aux femmes la totalité des droits politiques. Le 15 mai les adversaires ripostent : « la femme au foyer et non au forum ! Ils entonnent leur grand air : « Le bulletin de vote détruira la famille... »

Pour la mieux protéger, M. Roulleaux-Dugage propose sans succès le vote familial.

Le 20, un contre-projet de MM. Jean Bon, Dumont, Andrieux, accordant aux femmes le droit d'électorat et d'éligibilité dans les mêmes conditions que les hommes, est discuté. Il est combattu, puis défendu et avec quel talent ! par les auteurs et par MM. Viviani et Briand. La Chambre vote... Le projet est adopté par 344 voix contre 97. La femme votera...

Où, si le Sénat le veut, mais le Sénat ne le voudra pas...

## AU SÉNAT

Dès le 20 juin 1918, le Sénat fut saisi d'une proposition de loi du sénateur Louis Martin, accordant aux femmes, à partir de 25 ans, le droit de figurer sur les listes électorales. Elle pourra être déléguée à l'occasion des élections sénatoriales par le Conseil municipal de sa commune. C'est l'électorat sans l'éligibilité. La Commission repousse cette proposition.

M. Beauvisage, en dépose une autre sur l'éligibilité des femmes ; M. Dominique Delahaye veut

déléguer le droit de vote des morts et disparus de la grande guerre à certaines personnes de leurs familles qualifiées pour les représenter au scrutin. C'est le droit de vote pour les veuves, les mères non remariées, pour les sœurs, les filles célibataires des victimes de la guerre. *M. de Las Cases* réclame le vote familial ; *M. Louis Martin* reprend une proposition qu'il avait déposée en 1914 tendant à déléguer le suffrage des soldats morts aux pères de famille.

La Commission ne retient aucune de ces propositions.

Elle ne retient pas davantage, hélas, si ce n'est pour la mieux repousser, la loi votée par la Chambre le 20 mai 1919, et accordant aux femmes la totalité des droits politiques. Le rapporteur, M. Alexandre Bérard, d'accord avec la Commission, a laissé s'écouler les mois après les mois, et rendu impossible la discussion de la loi avant les élections du 16 novembre. Le rapport a été distribué dans la première quinzaine de décembre.

Adieux paniers, vendanges sont faites !

— Quand ce rapport viendra-t-il en discussion ?

« L'an prochain, répond un sénateur radical-socialiste, petit-fils de Figaro.

« Pas avant le renouvellement fractionnaire du Sénat, qui aura lieu en 1921, dit un libéral-renouvelable, neveu de M. Josse.

— Et quel sort le Sénat réservera-t-il à la loi ?

« Le Sénat votera « bien », sourit un droitier, sénateur de Normandie, qu'approuve un Gascon anti-clérical. Ces descendants de la pythonisse et de l'angure romain se regardent... et rient.

Le Sénat attendra-t-il que les Espagnoles et les Turques aillent aux urnes pour donner aux Françaises le bulletin de vote ?

JULIETTE-FRANÇOIS RASPAIL,  
Secrétaire générale de l'Union Fraternelle  
des Femmes.

## ERRATUM

Dans le dernier numéro des *Cahiers*, page 29, 2<sup>e</sup> colonne, ligne 4, il a été imprimé : Evolution de l'idée démocratique (Parlementarisme, syndicalisme, socialisme). Au lieu de : Socialisme, lire *Soviétisme*.

Ceux de nos collègues qui ont lu le rapport de M. F. Buisson, auront du reste rectifié d'eux-mêmes.

## Conférence Gaillaux

A la veille du procès, un grand nombre de nos sections ont demandé au Comité Central de leur envoyer un délégué pour y faire une conférence sur l'affaire Gaillaux.

Nos sections comprendront que, n'ayant plus de délégué permanent et, ne disposant pas, en orateurs et en argent, de ressources infinies, nous ne puissions pas répondre à leurs désirs comme nous le voudrions. Mais nos collègues, aujourd'hui, n'ont plus besoin, pour l'affaire Gaillaux, d'orateurs parisiens. Nous avons publié, en huit fascicules, l'essentiel du dossier. Nos collègues peuvent s'y reporter et y trouver matière à plusieurs exposés. Nous sommes sûrs qu'ils le feront et le public les applaudira.

# Le Suffrage des Femmes devant le Sénat

par M<sup>me</sup> C. BRUNSCHVICG

Secrétaire générale de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes

Quand on a pour soi une bonne cause, on ne craint pas les contradicteurs : on les souhaite. Nous attendions avec impatience le rapport que la Commission Sénatoriale avait chargé Monsieur A. Bérard de présenter en son nom pour combattre la proposition de loi votée par la Chambre des Députés, le 20 mai 1919 (cette proposition reconnaissait aux femmes les droits politiques).

Le rapport de M. A. Bérard a dépassé notre attente : si c'est là tous les arguments que peut trouver après amères réflexions le « Grand Ennemi » du suffrage féminin, l'opinion publique en fera justice — et c'est pourquoi nous sommes décidées à faire au rapport A. Bérard la plus large publicité.

Nous allons tenter de résumer ici les objections du rapporteur. Puisque le Sénat devra juger les femmes sans les entendre, nous essaierons du moins de faire connaître aux Sénateurs ce que valent les arguments qui leur sont présentés — nous remercions la *Ligue des Droits de l'Homme* de nous offrir l'hospitalité de ses *Cahiers* pour y faire entendre une fois de plus la voix de la justice et de la raison.

## I

Examinons tout d'abord la catégorie des objections *familiales, sentimentales*, etc.. Une première citation donnera immédiatement la note du rapport :

*« Les mains, des femmes sont-elles bien faites pour le pugilat de l'arène publique ? plus que pour manier le bulletin de vote les mains des femmes sont faites pour être baisées, baisées dévotement quand ce sont celles des mères, amoureusement quand ce sont celles des femmes ou des fiancées. »*

Nous est-il permis de demander à M. A. Bérard, s'il a quelquefois songé aux mains des ouvrières d'usine et des paysannes, sans oublier celles de sa femme de ménage ? Croit-il vraiment que le maniement du bulletin de vote pourrait ternir la blancheur ?... mais pour l'honorable sénateur, les travailleuses sont-elles vraiment des femmes ? Il ne saurait du reste admettre que des « dames » veuillent obtenir le bulletin de vote :

*« Quand la Convention eut renversé Robespierre, Mme Tallien qui avait été l'âme de la conjuration, recut des triomphateurs un éventail, mais nul parmi eux-ci ne songea à investir d'une mission publique Notre Dame de Thermidor. »*

Un éventail, c'est évidemment ce que M. A. Bérard proposerait d'accorder aux femmes com-

me suprême récompense. On ne comprend même pas très bien pourquoi le Gouvernement, au lieu de donner la Légion d'honneur ou la Croix de guerre à celles qui ont bien mérité de la Patrie, ne leur a pas plutôt fait l'hommage d'un éventail.

M. A. Bérard reproche aussi aux femmes d'être des créatures sentimentales et faibles. Il cite comme exemple la légende de Miss Rankin, cent fois démentie par les Américaines. Miss Rankin, la première femme participant au Congrès Américain, se serait mise à fondre en larmes, le jour de la déclaration de guerre, au lieu de voter pour ou contre la guerre. Tout d'abord cette histoire est fautive ; mais même si elle avait été vraie, nous aurions pu nous demander si Miss Rankin méritait notre réprobation. Si ceux qui décident de la guerre pouvaient entrevoir à l'avance — comme de simples femmes — les monceaux de cadavres qu'accumuleront peut-être leur orgueil et leur folie — si des larmes obscurcissaient leurs yeux devant ce cauchemar, ils hésiteraient sans doute à tenter la tragique aventure et ils chercheraient ailleurs que dans la guerre la solution des conflits. La légende de Miss Rankin pourrait bien être un symbole : quand les femmes voteront, il n'y aura plus de guerre.

Mais M. A. Bérard veut prouver davantage et il cite dans son rapport, en l'appuyant, une partie du discours que M. Lefebvre du Prey, prononça à la Chambre des Députés contre le suffrage féminin.

*« J'ai connu beaucoup d'infirmières...  
...Vraiment, Messieurs, il est impossible de trouver d'être plus délicats. Personne mieux qu'elles ne connaissait le secret de consoler le malheureux etc... seule la femme pouvait accomplir cette mission. Elle l'a remplie idéalement parce qu'alors elle était dans son rôle. Mais croyez-vous que si vous aviez fait de ces femmes des gestionnaires d'hôpitaux, des médecins chefs d'hôpitaux, si vous les aviez chargées de lourdes responsabilités au dessus de leurs forces et de leurs moyens, elles auraient pareillement réussi ? Mais non l'expérience quotidienne de la vie le démontre. Vous ne pouvez pas faire que l'homme et la femme aient la même nature : ils se complètent. C'est ce qui vous explique pourquoi dans les hôpitaux, l'infirmière la plus dévouée avait besoin à chaque instant de l'aide de l'homme. »*

*« Lorsqu'il fallait transporter les blessés, les changer d'étage, faire des efforts trop grands, oh! alors comme elles étaient heureuses d'appeler à leurs secours l'homme, le médecin, l'infirmier. »*

Comment n'être pas convaincu après de tels arguments ? Il serait cruel d'insister. Qui a ja-

mais cherché un rapport quelconque entre les droits politiques et la force physique ? Et il nous faut encore protester contre l'inexactitude des constatations de ces messieurs. Il y a eu pendant la guerre, des femmes médecins chefs et chirurgiens : 1.400 hôpitaux auxiliaires ont été dirigés par des femmes et à titre d'exemple, nous extrayons de la brochure rédigée par l'*Effort féminin Français* (présidente marquise de Moustier, vice-présidente Mme P. Deschanel, secrétaire générale Mme Emile Borel), la citation suivante :

« Dans une de nos villes martyres, un hôpital de 200 lits avait été installé en août 1914. Au moment de l'avance allemande, la directrice reçoit des instructions émanant du Comité local dont elle dépend :

« Le fonctionnement de l'hôpital continuera, d'autant que l'occupation allemande ne peut être que passagère.

« Le personnel administratif, tout en restant prudent et correct, devra défendre pied à pied les intérêts de la Société et rester à son poste jusqu'à l'expulsion. »

« Ce personnel administratif, sous un bombardement d'enfer, sut assurer avec ordre l'évacuation des blessés à l'arrière, le ravitaillement de l'hôpital le transport des nouveaux blessés ramassés sur le champ de bataille. Ce personnel était exclusivement féminin. »

Dans les affirmations, si peu conformes à la réalité, de M. Lefebvre du Prey et de M. A. Bérard, relevons cependant une phrase :

*« Vous ne pouvez pas faire que l'homme et la femme aient la même nature : ils se complètent. »*

Là certes, nous sommes entièrement d'accord, et c'est même un des arguments dont nous nous servons pour réclamer le droit de vote. Comme M. Lefebvre du Prey et M. A. Bérard, nous sommes convaincues que l'homme et la femme, ayant des qualités différentes, des aspirations différentes, doivent se compléter dans la société comme ils se complètent dans la famille. L'homme a certaines préoccupations, la femme en a d'autres, et c'est pour cela que toute une série de questions, notamment celles qui intéressent l'avenir de la famille, ne seront pas résolues tant que la femme ne prendra pas sa place dans la vie publique. Comme nous ne cessons de le répéter : « Nous ne voulons nullement prendre la place des hommes, c'est la nôtre seulement que nous réclamons. »

Monsieur A. Bérard conteste du reste cette affirmation :

*« A entendre les avocats du féminisme, il serait nécessaire que les femmes votent les lois pour que l'Etat s'occupe de l'hygiène publique et de l'enfance : il n'y a qu'à présenter le recueil des lois votées depuis vingt ans par le Parlement pour répondre à cette étrange prétention. »*

Nous nous permettons de demander à M. A. Bérard quelles sont les nombreuses lois auxquelles il fait allusion ? Qu'ont fait nos assemblées politiques contre l'alcool ?

Qu'ont-elles fait pour empêcher la travailleuse enceinte de mourir de faim ? Après des années d'efforts dont nous devons être encore très reconnaissantes à M. Paul Strauss, — qui n'a pu obtenir davantage — on a abouti à accorder généreuse-

ment aux femmes 1 fr. 50 par jour pour « se reposer » 4 semaines avant et 4 semaines après l'accouchement... et si elles nourrissent on leur ajoute 0 fr. 50 de plus par jour pour se suralimenter !

A ce régime, on comprend que la repopulation soit plus facile à prêcher qu'à obtenir.

Et pour la suppression du travail de nuit des enfants, qu'a fait le Sénat ? Il a simplement enterré depuis plus de huit ans une loi qu'après une longue campagne on était arrivé à faire adopter à la Chambre des Députés.

Et nous ne pouvons énumérer ici toutes les formes d'hygiène sociale et scolaires, que nous ne cessons de réclamer et que nos efforts ne pourrions faire aboutir sans que nous soyons au moins électrices.

Quant aux droits des femmes, M. A. Bérard trouve que le Parlement s'en occupe activement :

*« Chaque jour davantage, dit-il, notre législation, très sagement et très justement, abat ces murailles élevées pour enfermer la femme dans une minorité civile et dans une capacité juridique restreinte : quant à l'esclavage de la femme dans notre société il suffit d'évoquer devant nos yeux toute notre littérature, tout notre théâtre. Le prétendu esclavage de la femme c'est le thème à la raillerie que soulignent de leurs sourires lecteurs et spectateurs. »*

Une fois encore nous voyons bien que, pour M. A. Bérard, la femme c'est l'héroïne des théâtres du boulevard, c'est l'élégante mondaine qui plie l'homme à ses caprices, à ses fantaisies. M. A. Bérard pourrait se rappeler les belles pièces de Paul Hervieu « *les Tenailles* » et « *la Loi de l'homme* » et il s'apercevrait peut-être que tout n'est pas pour le mieux dans la meilleure des sociétés. Depuis la loi de 1907 (et il a fallu 16 ans pour la faire voter) qui donne aux femmes la libre disposition de leur salaire, nous voudrions savoir « quelles sont les murailles qui très sagement et très justement se sont abattues » ? A-t-on changé cette loi inique sur la puissance paternelle qui permet toutes les injustices, tous les chantages ? Quels sont les droits civils que l'on a accordés aux femmes ? M. A. Bérard croit-il que la joie de pouvoir être « témoin » nous fasse oublier le calvaire légal de la femme mal mariée ? Et quelle que soit notre répugnance pour l'union libre, nous en sommes arrivées à nous demander si la législation ne cherche pas à y pousser les femmes tant elle est pesante et humiliante pour l'épouse légitime.

## II

Enfin, déclare M. A. Bérard :

*« L'immense majorité des femmes de France, si vailantes et si pleines de bon sens, repousse le présent qu'on veut lui faire : l'immense majorité des femmes de France ne veut pas du bulletin de vote : elle estime qu'elle n'a pas à quitter le foyer pour aller au forum, elle estime que la maison familiale avec les enfants à élever, suffit largement à sa tâche et que, en ce domaine, la mission est assez haute, assez noble, assez*

*grande; elle estime que là se borne sa tâche pour la Patrie. »*

Nous aimerions savoir comment M. A. Bérard est si bien renseigné sur les désirs des Françaises. A-t-il demandé aux ouvrières, aux employées, aux veuves de guerre si elles trouvaient leurs intérêts défendus par les hommes d'une façon telle-ment parfaite et désintéressée ? — et quand M. A. Bérard leur conseille de rester au foyer, plus d'une aurait pu lui répondre que c'est encore un luxe pour elle de pouvoir se consacrer à ses enfants. — Ce n'est certes pas le bulletin de vote dont les femmes auraient à se servir tous les deux ans ou tous les quatre ans qui les empêcherait jamais d'élever leurs petits. Ce sont en réalité les conditions économiques si cruelles qui les arrachent de chez elles. Au contraire, pour bien défendre son foyer, pour lutter contre la vie chère, pour abolir l'alcoolisme, pour obtenir une organisation d'hygiène sociale, des maisons saines, la femme a besoin de son bulletin de vote ; car il ne suffit pas de vaines protestations pour obtenir ce que l'on désire, il faut être une force avec laquelle doivent compter ceux qui décident des lois.

### III

Afin d'appuyer son opinion, M. A. Bérard en réfère à certaines lettres qu'il aurait reçues et dont la plus frappante serait celle-ci :

*« Je vous approuve pleinement, dirait cette lettre, car j'estime que les femmes n'ont pas une éducation politique suffisante. Et puis ce qui suffirait pour repousser toute revendication de la part des féministes, c'est que la femme peut discuter un principe, non une personnalité. »*

*On peut discuter, commenter cette raison tant que l'on voudra, la femme ne peut être juste, car elle votera pour un tel, non parce qu'il a des idées justes et intéressantes, mais parce que sa tête lui plaît.*

*Que la femme s'occupe de son foyer, c'est son rôle, et il est charmant. Quant aux réformes qu'elle désire voir aboutir, elle peut toujours en semer l'idée dans la tête de ses enfants. Elle réussira beaucoup mieux. »*

En ce qui concerne l'éducation politique des femmes, nous pensons que l'objection ne peut pas porter, d'abord, parce que les hommes ne sont guère éduqués davantage, et en tous cas parce que si une éducation féminine est possible, elle ne le sera qu'après l'avènement du suffrage vraiment universel. Ajoutons pourtant que les femmes sont infiniment plus préparées à voter en 1920 que les hommes ne l'étaient en 1848 où l'enseignement obligatoire n'existait pas et où la proportion des illettrés était considérable.

Quant au reste de la lettre, nous en déduisons d'après le texte : qu'une femme peut discuter un principe et non une personnalité — mais, qu'elle ne peut être juste, car elle choisira un tel, non pour ses idées mais pour sa tête ; quelles contradictions, quel galimatias ; la correspondante proposée à l'admiration des Sénateurs, a bien peu

de plomb dans la cervelle. Son dernier argument surtout est à relever :

*« Quant aux réformes qu'elle désire voir aboutir, elle peut toujours en semer l'idée dans la tête de ses enfants. Elle réussira beaucoup mieux. »*

Espérons que cette bonne mère de famille ne sera pas trop pressée de voir réaliser les idées qui lui sont chères, car il lui faudrait attendre que ses fils soient d'âge raisonnable pour pouvoir leur adresser le discours suivant :

*« Mes enfants, la loi me déclare incapable d'exprimer mon opinion ; mais vous qui avez sur moi la supériorité d'être des hommes, j'espère que vous voudrez bien, dans quelques années, vous faire mes porteparoles en supposant, bien entendu, que j'aie pu vous convaincre et que nous ayons les mêmes opinions. »*

Si ce petit speech semble exagéré, dans la forme, il correspond cependant pour le fond au vœu de la dame chère à M. A. Bérard. Et nous pouvons nous demander comment des bambins ainsi élevés pourront considérer leur mère — sinon comme inférieure à eux, parce que femme ? Et comment toute Française qui réfléchit ne sent-elle pas sa dignité se cabrer devant la situation qu'elle a et qu'on voudrait éterniser.

Alors que la fonction de maternité devrait donner aux femmes des droits indiscutables, certains essaient de retourner contre ses droits cette noble fonction en voulant l'y cantonner, sans songer qu'ils la diminuent ainsi moralement et socialement.

### IV

M. A. Bérard s'attache encore à démontrer que la Commission sénatoriale :

*A tenu à entendre tous les groupements qui se sont attelés au triomphe de la cause de l'électorat féminin, et que :*

*« De leur aveu ces groupements ne représentent qu'une infime minorité de femmes. »*

Les quelques sociétés et comités parisiens entendus ne représentent pas toutes les Françaises ; il serait cependant injuste de déclarer que le *Conseil National des Femmes Françaises* qui groupe 150 associations féminines et plus de 100.000 femmes d'élite — que l'*Union pour le suffrage des femmes* qui a des groupements dans presque tous les départements — que l'*Association des Veuves de guerre* qui représente hélas ! des milliers de femmes, etc., sont des groupements infimes. Mais M. A. Bérard ne songe du reste pas à discuter les arguments des Associations importantes et représentatives. Comme il a plu à la Commission de recevoir n'importe qui, ce sont les paroles de quelques exaltées dont il se sert comme base de discussion pour nous adresser des reproches invraisemblables : nous aurions déclaré que « la douleur des pères n'existait pas lorsqu'ils avaient perdu leurs fils à la guerre ». Que « si on ne nous donnait pas le droit de vote, les femmes moder-

nes imiteraient Lysistrata » — enfin « que la femme constituait seule la famille » — et « qu'elle était moralement et intellectuellement bien supérieure à l'homme ». Est-il vraiment loyal de se servir d'élucubrations de ce genre qu'on aurait bien de la peine à retrouver dans aucune de nos brochures — aucun de nos journaux — pour en faire état dans un rapport officiel ? Est-ce une raison parce qu'une ou deux femmes ont pu dire des sottises pour qu'on les retourne contre nous ? Il serait facile alors de faire venir, gratuitement ou non, n'importe qui et de lui faire dire n'importe quoi.

M. A. Bérard nous permettra d'appeler cela un manque de loyauté. Et de la mauvaise foi encore l'argument suivant que nous avons toutes réfuté avec véhémence.

« *Gui, on jette dans le débat ceci : la femme a fait son devoir durant la guerre, il faut la payer du bulletin de vote !* »

Nous n'avons cessé de répéter au Sénat et dans nos brochures que nous ne voulions pas du bulletin de vote comme d'une récompense, mais comme d'un droit. Si nous disons ce que les femmes ont fait pendant la guerre, c'est pour montrer leur capacité, pour prouver que le pays doit utiliser la force de tous ses enfants. Et quand nous donnons l'exemple des femmes qui ont rempli pendant la guerre des postes de maires, d'adjoints, de secrétaires, etc., c'est pour démontrer l'inraisonnable situation, l'absurde injustice faites à ces femmes qui, après avoir eu entre les mains les destinées des villes et des communes, ne sont même plus jugées capables d'élire un conseiller municipal.

## V

Un autre exemple de la partialité de notre honorable rapporteur. A la suite encore de M. Lefèvre du Prey, il veut essayer de ruiner l'argument qui fait honte à la France d'être un des derniers pays à reconnaître les droits politiques aux femmes.

« *J'avoue, disait-il, que, en ce qui me concerne, j'ai toujours regretté cette admiration perpétuelle des Français pour ce qui se passe à l'étranger. Cela tient à la générosité et à l'humilité de notre caractère : nous sommes toujours portés à admirer ce qui se passe au dehors, mais par contre à critiquer ce que nous faisons nous-mêmes.* »

« *Nous avons prouvé que nous sommes une grande nation, qu'il y a chez nous un ressort de vitalité extraordinaire. N'allons pas par un vote imprudent proclamer l'impuissance et la faillite de l'homme de France en face des difficultés actuelles ?* »

« *La femme a joué un très beau rôle pendant la guerre, je le reconnais, mais l'homme en a joué un aussi beau, et même un plus grand, parce que sans arrière-pensée, sans hésiter, il a fait le plus sublime des sacrifices, celui de sa vie, sur l'autel de la patrie.* »

... Donc M. A. Bérard, par patriotisme, ne veut rien savoir de ce qui s'est passé ailleurs : il ne cherche pas à connaître ce que les femmes ont pu

réaliser de bien à l'étranger. Non, quand on est un bon Français qui se respecte, on n'a personne à copier... Mais cependant M. A. Bérard tient à faire une exception en faveur du canton de Neuchâtel, et il consacre une grande page de son rapport à glorifier les Suisses de ce canton qui, par 12.017 voix contre 5.346 ont refusé le suffrage aux femmes; et ce résultat frappe M. Bérard d'un tel enthousiasme qu'il ne peut s'empêcher de citer un long commentaire de ce vote paru le lendemain de ce scrutin dans la *Suisse libérale*.

« *A quelques exceptions près, dit ce journal, la grande masse des pays qui ont accordé les droits politiques aux femmes sont précisément ceux où l'anarchie et l'irrégularité politique du Gouvernement masculin font la loi : la Russie, l'Autriche, la Hongrie, l'Allemagne, la Turquie.* »

Admirons l'admiration de M. A. Bérard pour ce journal suisse qui appelle des « exceptions » les Etats-Unis d'Amérique, les Etats scandinaves, l'Angleterre et ses Dominions, la Hollande, etc... et qui accorde aux femmes turques le droit de suffrage, ce qui les étonnera bien un peu : M. A. Bérard pourrait, nous semble-t-il, trouver dans nos journaux français des citations tout aussi intéressantes et plus exactes que celles de la *Suisse libérale*... et cela ferait plaisir à M. Lefèvre du Prey, qui n'aime pas qu'on s'occupe de ce qui se passe chez ses voisins.

## VI

.. Restent maintenant les objections politiques que M. A. Bérard résume ainsi d'une phrase vraiment lapidaire.

« *Non, nous ne voulons pas sceller la pierre tombale sur la République.* »

.. Pourrions-nous savoir ce qui permet à M. A. Bérard de douter des sentiments républicains des Françaises ? Les camelots du Roy n'ont jamais à notre connaissance, entraîné derrière eux des masses féminines — et nous n'avons jamais entendu parler de meetings féminins en faveur de Son Altesse Philippe d'Orléans.

Mais ce n'est pas tout à fait cela, M. A. Bérard, nous l'avoue : il ne veut pas que les femmes votent, car elles sont anti-républicaines parce que catholiques. Mais citons plutôt :

« *Avec la mentalité catholique de la grande majorité des femmes de notre pays, et étant donné que malheureusement dans notre pays les adversaires de la République et de la liberté ont la plupart du temps mêlé deux choses qui devraient être rigoureusement séparées, la religion et la politique, que depuis plus d'un siècle on a, suivant le vieux mot de la Restauration, consolidé le trône par l'autel, donner le droit de vote aux femmes, ce serait aller à un grave péril.* »

Qui peut dire que trop de prêtres ne profiteront pas de l'arrivée aux urnes d'électrices, sur lesquelles ils ont une influence profonde, pour être incités à faire nouvelle propagande, à créer une agitation dont la religion elle-même aurait à pâtir. »

M. A. Bérard n'est pas logique : d'une part, il craint la religion ; d'autre part, il a peur qu'elle ne pâtisse. Pourquoi ne propose-t-il pas de refuser le suffrage aux hommes catholiques pratiquants — et aussi aux royalistes — et puis à tous ceux qui ne pensent pas comme lui ? Ce serait plus franc, et il serait sûr d'avoir la République à lui tout seul. Mais continuons à citer :

« Or une énorme quantité de femmes françaises, sinon la majorité, ont la foi catholique, et nul ne saurait les en blâmer, mais sous le couvert de la foi laquelle est au seul domaine de la conscience, on n'a pas cessé de glisser dans leurs esprits une opinion politique les poussant quelquefois à des actes scandaleux qu'ont révélés les enquêtes sur diverses élections en Bretagne et ailleurs : jusqu'ici on leur a prêché cette opinion pour qu'elles la portent à leurs maris et à leurs enfants : le jour où elles auront le bulletin de vote, l'église plus que jamais risque d'être transformée en club et la chaire risque d'être transformée en tribune. »

Mais si les laïques craignent vraiment l'influence cléricale, comment ne comprennent-ils pas qu'en laissant les femmes seulement entre les mains des prêtres, ils prolongent indéfiniment cette influence ? Si, au contraire, les femmes obtiennent le bulletin de vote, les partis politiques qui s'étaient jusqu'à présent peu soucieux d'elles chercheront à les convaincre de la valeur de leurs idées et les femmes pourront alors choisir ce qu'elles n'ont pu faire tant que l'Eglise s'est seule intéressée à elles. Et si, dans vingt ans d'ici, il y a encore — et il y en aura — des hommes et des femmes religieux, ce seront des esprits libres qui auront choisi, et M. A. Bérard n'a aucun pouvoir de décréter que ceux-là n'ont pas, en tant que Français, les mêmes droits que lui.

« Si la femme avait le bulletin de vote en main, ajoute-t-il, certains départements de toute une région de France, n'auraient peut être plus un seul député républicain, toute l'influence religieuse se ruant contre les candidats républicains pour les faire battre. »

Avouons que les 329 députés qui nous ont donné, le 20 mai 1919, le droit de vote, ont été bien légers... ou bien désintéressés puisqu'ils votaient ainsi leur propre condamnation. Et c'est du reste ce que M. A. Bérard leur reproche.

« Ce que l'on peut dire de moins sévère, c'est que le vote de la proposition n'avait pas été entouré des mûres réflexions qu'exigeait la gravité du problème... Nous sommes en face d'une proposition bâtie à la légère. »

M. A. Bérard, plus préoccupé dans son rapport des intérêts de sa polémique que de la vérité de l'histoire, a sans doute oublié que la proposition de loi votée en mai 1919 sur le rapport de M. Pierre-Etienne Flandin date de l'année 1906. C'est donc, il y a quatorze ans que la Commission du suffrage universel de la Chambre des Députés chargeait M. Ferdinand Buisson de faire un rapport sur la proposition de M. Dussaussoy.

Quatre ans plus tard, Ferdinand Buisson déposait son rapport — et quoi qu'en pense M. A. Bérard, en neuf ans la Chambre deux fois renouvelée

a eu tout son temps pour laisser mûrir cette proposition.

M. A. Bérard est, du reste, sévère pour la Chambre de 1919

« Dont le mandat régulier était achevé depuis de nombreux mois... et dont pas un seul des membres peut-être ait posé la question à ses mandants lorsqu'il avait sollicité leurs suffrages.

« Avant de sanctionner un tel bouleversement politique et social, la réforme doit être étudiée sous toutes ses faces, examinée dans toutes ses conséquences possibles, pesée en son opportunité.

« Il faut que, dans ses comices électoraux, le pays formule sa pensée sur la question ; et certes on peut s'étonner qu'on ait songé à résoudre un tel problème en l'absence au forum de la masse des citoyens, sous les armes, au front ou hélas ! prisonniers en terre ennemie, de la masse des citoyens paralysés dans l'expression de leur pensée par la discipline militaire. »

Ici l'éloquence a entraîné un peu loin M. A. Bérard — car le 20 mai 1919 — 6 mois après l'armistice, il n'y avait heureusement plus de prisonniers et « la masse des citoyens » étaient revenue dans ses foyers.

\* \* \*

Nous croyons avoir résumé toutes les objections de M. Bérard. Le seul argument un peu sérieux était que la Chambre ayant voté très tard cette proposition, il était difficile au Sénat de donner le droit de vote aux femmes pour les élections de 1919. Il y avait cependant un moyen de tourner cette difficulté en demandant l'application de la loi à partir du 1<sup>er</sup> février 1920 par exemple, c'est-à-dire après les élections. Mais M. A. Bérard n'a rien voulu savoir ; et ce que nous, femmes, nous ne lui pardonnerons jamais, c'est le manque de loyauté avec lequel il a agi. Il a abusé de sa fonction pour ne déposer son rapport qu'à la veille de la séparation du Sénat, c'est-à-dire à un moment où la mise à l'ordre du jour était devenue impossible. Malgré le rappel de la Chambre des Députés, malgré notre action, M. A. Bérard a fait la sourde oreille : les Françaises s'en souviendront.

A l'heure actuelle, nous recommençons notre campagne au Sénat. Les dernières élections y ont amené un nombre important de nos amis de la Chambre. Avec les partisans que nous y comptons déjà nous pouvons espérer une majorité favorable le jour de la discussion.

Que dans tous les départements, les ligueurs nous aident ; qu'ils s'unissent à nous pour intensifier la propagande de nos idées (1).

Nous avons un dernier effort à faire : et c'est un grand cri d'appel que nous adressons à tous nos amis.

C. BRUNSCHVICG,

Secrétaire générale de l'Union Française pour le suffrage des femmes.

(1) Siège social de l'Union Française pour le suffrage des femmes : 53, rue Scheffer, Paris 16<sup>e</sup> arr. Des prospectus, tracts, affiches seront envoyés gratuitement aux ligueurs qui nous en feront la demande.

# La Campagne électorale des Femmes

Par Mme Marcelle - Robert CRÉMIEUX

Les dernières élections ? ? ? Une de nos cruelles déceptions ! En effet, l'exemple des autres pays, le vote de la Chambre des Députés, l'état d'esprit né de la guerre, nous avaient donné une grande espérance : celle de participer à la Consultation nationale qui suivrait la Paix. Il ne m'appartient pas ici d'analyser les causes, hélas ! multiples, de notre échec, depuis l'hostilité de la Commission sénatoriale et la mauvaise volonté de la plupart des Sénateurs jusqu'à la coupable indifférence de quelques-unes d'entre nous, inconscientes de leurs droits et de leurs responsabilités.

Mais, s'il nous était interdit d'aider à panser tant de plaies encore saignantes, du moins ne voulions-nous pas laisser passer sans rien dire ce moment des élections, si grave pour tous, où les hommes, seuls, ont eu le droit d'avoir une opinion.

D'abord, nous avions là des occasions vraiment multiples et faciles, de parler à la foule, et en des moments où les esprits en effervescence se tourment volontiers vers les questions politiques et sociales ; nous devions, ensuite, prouver aux Parlementaires et prouver au peuple l'intérêt que nous prenons aux affaires du pays. Nous devions, surtout, faire prendre aux futurs députés des engagements solennels.

Notre campagne a été basée sur ce triple point de vue.

Dans toute la France et à Paris, les divers groupements et sections de l'« Union Française pour le Suffrage des Femmes », ont interrogé les Comités exécutifs de tous les partis, et les candidats eux-mêmes. Ils ont envoyé des lettres, fait d'innombrables démarches, posé partout des affiches qui, — à côté des placards électoraux où les candidats souvent s'injuriaient, suivant leur triste habitude, — rappelaient aux passants qu'il existe, chez les femmes, des forces de bon sens, de modération, de sagesse, inutilisées et dédaignées. Nos manifestes ont exprimé notre indignation, notre révolte et notre inébranlable persévérance. Ils ont dit aussi notre programme de justice, de paix et de bienfaisance.

\*\*

Mais les femmes ont fait mieux encore. Elles ont voulu prendre part aux réunions publiques. Pour ne parler que de Paris — mais Paris est le fidèle et vivant résumé de la France — l'« Union Française pour le Suffrage », le « Conseil national », et, en général, toutes les sociétés féministes, ont partagé le travail, c'est-à-dire les arrondissements, entre leurs adhérentes. Et, toutes, pendant deux semaines, quel que fût le temps, se sont rendues, chaque soir, dans ces assemblées où les hommes crient, gesticulent, s'interrompent,

et parfois, hélas ! se lancent à la tête tant d'insultes grossières.

Eh bien ! va-t-on s'imaginer que, serrées, comprimées, étouffées, dans cette foule déchainée, lorsque nous avons voulu interpeller l'orateur, notre faible voix a été perdue au milieu des clameurs ? Non. Je dirai même : au contraire. Et j'en appelle au témoignage de toutes celles qui ont été là-bas. Dès que nous demandions la parole, un mouvement de curiosité amusée se dessinait autour de nous ; d'un geste amical, l'orateur, qui souvent nous avait devancées en développant notre thèse, nous invitait à monter à la tribune. Et les assistants, qui, il y a quelques minutes, paraissaient si violents, se taisaient comme par enchantement : c'est un indice ; j'espère que lorsque les femmes seront candidates, les réunions publiques auront un autre ton, seront sur un autre plan ! Quand nous parlions de l'injustice du sort de la femme, qui souvent porte la plus lourde part du ménage, des misères qui lui sont réservées, un peu d'émotion paraissait sur les visages ; quand nous expliquions que nous entendons rester femmes quand même, il y avait des sourires de satisfaction, et notre conclusion, toujours, soulevait de bruyants applaudissements.

En somme, dans le public, nous avons constaté une large et vraie sympathie pour notre cause, nous n'avons plus trouvé les quolibets de 1914. J'ai entendu plus d'un brave homme, qu'on n'aurait pourtant pas pu taxer de vouloir bouleverser la société, s'écrier : « Après tout, elles ont fait du bon « boulot » pendant la guerre, ce n'est pas la peine de les traiter maintenant comme si elles étaient des imbéciles ! »

\*\*

Au point de vue des candidats, nous avons obtenu des résultats encore plus surprenants, qui ont été rendus publics par nos affiches : c'est-à-dire, une adhésion formelle de la part de toutes les listes en présence à Paris — celles du *Bloc National*, de l'*Entente Républicaine*, de la *Démocratie Nouvelle*, de la *IV<sup>e</sup> République*, du *Parti Socialiste*, qui a même, en deux secteurs de Paris, choisi des femmes comme candidates pour le représenter. J'ai dit toutes les listes... sauf celles de l'*Action Française*. J'espère qu'on ne nous reprochera plus de n'être soutenues que par les réactionnaires !

Et, à ce propos, qu'il me soit permis de raconter ce que j'ai vu. Un de nos adhérents se rend à une réunion de l'*Action Française* du quartier de l'Etoile. Il demande la parole, monte à la tribune, et soutient vigoureusement nos revendications. L'orateur de l'A. F. lui répond par des

faux-fuyants, n'osant franchement prendre position, et il finit par dire qu'il n'est partisan pour nous que du suffrage par degrés. Or, il faut dire que, la réunion étant privée, la salle n'était composée, presque en sa totalité, que de partisans de l'A. F. Cependant, notre défenseur prend encore une fois la parole, discute point par point les dires de son adversaire, déchire son argumentation, et soulève une tempête d'acclamations. En descendant de la tribune, la première personne qui le félicita fut un curé !

\*\*\*

J'ai eu l'occasion de connaître directement l'état d'esprit du peuple de Paris au point de vue féministe. On sait que l'*Œuvre* et *Excelsior*, organisèrent une vote féminin, afin de faire une enquête intéressante. Mais *Excelsior* ne se contenta pas de demander aux citoyennes, par la voie de la presse, d'exprimer leur opinion : il eut l'idée ingénieuse, et combien féconde d'envoyer à travers Paris des automobiles, où, avec un rédacteur d'*Excelsior*, montait l'une de nous, chargée de distribuer, dans les différents quartiers, des bulletins de vote, et de haranguer la foule. Ce

fut, pour celles d'entre nous qui eurent la joie d'y participer, une radieuse journée, ce fut une chance rare de pouvoir prendre à partie les passants, les ouvriers, les ménagères allant au marché, les femmes du monde et les commerçants faisant la promenade dominicale, de les retenir sur une place publique, de leur demander leur avis, de discuter avec eux, de vaincre leur scepticisme et leur ironie, de leur montrer la justesse et la beauté de notre cause, de voir accourir toutes celles qui nous apportaient, avec leur bulletin de vote, leur adhésion, de les voir surgir du métro, des boutiques, des loges de concierges, de les voir descendre des tramways en marche, se bousculer, se presser, comme si la rue elle-même, la rue tout entière, avec ses maisons, sa boue et ses pierres était devenue une chose animée, vivante et pensante, un appel passionné vers plus d'équité.

Nous avons la conviction que tant d'activité déployée n'aura pas été vaine, que l'élan donné se propagera dans les couches les plus profondes de la société, si bien que ceux qui détiennent le pouvoir se verront obligés, bon gré, mal gré, de nous accorder bientôt notre part de travail dans l'œuvre commune du relèvement national.

Marcelle-Robert CREMIEUX.

## TOUT D'UN COUP OU PAR ÉTAPES ?

On a fort daubé sur l'imprudence — ou le mauvais dessein — de ceux qui firent adopter par la Chambre des Députés, il y a huit mois, la loi reconnaissant tous les droits politiques à la femme. Il convenait, disent les sages et les avisés, de ne point effrayer le Sénat et aussi de ne pas lui offrir facile prétexte à refuser une réforme dont l'opinion ne s'émeut point.

On n'a garde de remarquer que si le Sénat eût voulu vraiment accorder quelque chose, son amendement sans doute n'aurait point rencontré d'opposition devant la Chambre. Mais le Sénat ne veut pas plus de l'électorat et de l'éligibilité féminins dans la municipalité que dans la nation et il n'aurait pas été conduit davantage à cette étape par l'appel impérieux du vœu public.

Cette conception d'« étapes » séduit ou arrête, quelques-uns des partisans assez platoniques que le suffrage généralisé possède en France. C'est qu'ici, comme en bien d'autres endroits, le mot a une telle vertu efficace qu'on ne l'examine point en son sens, ni dans son application.

Étape? En quoi le suffrage ou le mandat municipal, est-il différent, d'essence ou de degré, du suffrage et du mandat politique (on ne saurait dire législatif puisqu'à tous les degrés, le mandataire doit aussi assurer l'exécutif : qu'il nomme et surveille le maire, qu'il désigne, accepte ou rejette les ministres). L'illusion communément acceptée

vient du spectacle que présentent nos ridicules communes de quelques centaines d'habitants. Quel dommage, ou même quel intérêt, s'assure-t-on, à laisser la femme s'occuper, si elle en a la curiosité, aux affaires de Fouilly-les-Oies? Sans doute, mais s'il est beaucoup de Fouilly-les-Oies, on voit aussi quantité de grandes villes qui sont aussi des communes et où la voix des femmes pourrait être de grande conséquence. Refuserez-vous les droits du suffrage politique en Belgique et les donnerez-vous dans Paris où la population et le budget sont assez équivalents ?

\*\*\*

C'est que, dit-on, la compétence des assemblées municipales n'est point « politique », qu'elles ne s'occupent que d'administration et d'économie. Là vraiment est le domaine de la femme, et non pas la « politique ». La femme excellera dans ce ménage de la Cité; elle nous la rendra propre, agréable et belle. Ne la mêlez point aux absurdes et odieuses querelles « politiques »!

Jé voudrais être convaincu, moi aussi, que les femmes montreront un génie particulier dans l'administration de la cité. Toutes cependant ne sont point ménagères si parfaites et la considération de leurs budgets particuliers juchés bien sou-

vent aussi sur de hauts talons, ne m'assure pas d'une si triomphante supériorité des nouveaux citoyens.

Mais comment peut-on nier que la « politique » — il faut entendre la philosophie, obscure ou précise, de nos conceptions de la Cité — ne soit partout présente? Les problèmes d'assistance, de voirie, d'enseignement, d'hygiène même, sont vus bien différemment et dans leur principe et dans leur exécution, selon, par exemple, qu'on tienne pour la hiérarchie ou que l'on réclame l'égalité. Et n'est-ce pas devant la Commune même que se dresse la difficulté actuelle de l'école et de l'église, question « politique » fameuse!

Ce serait donc à la Commune que le manque de maturité politique (!) de la femme pourrait paraître redoutable. Et ne comptet-on pas aussi que sur ce champ aux dimensions modestes, les questions personnelles ont chance de passionner aisément les femmes, si intéressées au jeu dramatique des personnages. Les gestes du maire seront jugés souvent à travers les paroles de la mairesse et revêtus quelquefois de ses toilettes.

\*\*

Si l'on y veut réfléchir, à supposer qu'il faille des étapes en ce chemin, la plus aisée et la plus proche serait donc le suffrage politique d'abord, le suffrage municipal après!

Y songez-vous? Mais c'est la réaction cléricale!

Voilà le mot lâché que tout à l'heure on déguisait pudiquement en défaut de maturité politique.

Eh bien non, ce ne sera pas la réaction cléricale. Car si la réaction cléricale avait dû triompher, elle l'eût fait; si elle doit le faire, elle le fera, que la femme soit ou non électrice et élue.

C'est que maintenant déjà elle vote — je veux dire que son influence compte — parce que les consultations publiques n'ont que ce résultat: dégager, affirmer, préciser l'opinion, publique et que la moitié de la population ne peut être sans effet sur cette opinion publique. Aussi, ne fallait-il pas être grand devin, pour affirmer à l'avance, malgré le sentiment généralement reçu, que la séparation des Eglises et de l'Etat s'accomplirait sans heurt. En France, les femmes ne sont pas cléricales et même ne sont pas religieuses; on le verra bien, quand il faudra payer la messe pour l'entendre.

C'est pourquoi malgré cette victoire de la réaction cléricale, si assurée à vous entendre, par le vote des femmes, les partis cléricaux en sont demeurés adversaires. Il ne faut pas croire pourtant que MM. Grousseau et Lefebvre du Prey méconnaissent ou négligeraient une si bonne machine de guerre, qui leur serait si imprudemment offerte. Qu'ils ne la veuillent point, c'est donc que cet instrument, s'il peut trancher dans l'adversaire, peut aussi facilement blesser qui pense le manier. Ces messieurs n'ont jamais admis la femme dans le gouvernement de l'Eglise. C'est par la même sagesse qu'ils ne la veulent point dans le gouvernement de la Cité.

Je conclus qu'il n'y a pas de raison à ce beau raisonnement d'étapes nécessaires dans l'attribution des droits politiques — et civils — à tous les citoyens.

La seule étape qu'on ne puisse pas supprimer, c'est d'en acquérir d'abord le désir et la volonté. Et à cette étape, on n'est pas encore parvenu en France. Quand le public prendra quelque intérêt à cette chose si raisonnable, si juste et si féconde en effets: augmenter le nombre de citoyens au Conseil et la quantité d'intelligences dans la Cité, la question sera résolue, et par un texte d'une ligne.

Mais c'est qu'alors on n'entendra plus, ou sous des détours, ou crûment, tous nos Chrysales renvoyer leurs femmes à leur ravantage et Mesdames applaudir. N'a-t-on pas remarqué que ce mépris de la femme est de tradition chez notre bourgeoisie française: Jean de Meung, au Roman de la Rose, gabe là-dessus avec autant de verve que nos plus spirituels revuistes.

JEAN BON.

## EXTRAIT

## du Programme des Féministes

Les femmes réclament tout d'abord du Parlement *leurs droits civils* et *leurs droits politiques* qui les feront les égales des hommes.

\*\*

SOCIALEMENT elles veulent: lutter contre l'alcoolisme, contre l'immoralité, contre la dépopulation, contre la tuberculose, protéger l'enfant et la mère de famille.

\*\*

ECONOMIQUEMENT, elles veulent l'accès des femmes à toutes les carrières aux mêmes conditions que les hommes, l'égalité de salaire pour un égal travail. La protection des travailleuses et des travailleurs manuels ou intellectuels, l'organisation, le développement des coopératives de production et de consommation, une meilleure utilisation des compétences.

\*\*

EDUCATIVEMENT la réforme de l'enseignement dans un esprit démocratique, la réalisation complète de l'obligation scolaire, la prolongation de la durée de l'enseignement jusqu'à 15 ans, la possibilité d'accession pour tous aux enseignements secondaire et supérieur, l'unification des programmes pour les deux sexes, le développement de l'éducation physique.

\*\*

NATIONALEMENT ET INTERNATIONALEMENT. — La suppression des guerres, la fraternité des peuples.

J. F. R.

## A NOS SECTIONS

## Congrès de 1920

Nos collègues savent que le Congrès annuel de la Ligue des Droits de l'Homme aura lieu les 5, 6 et 7 avril prochain.

Nous demandons à celles de nos sections qui ne nous ont pas encore envoyés les noms de leurs délégués de nous les faire tenir d'extrême urgence.

A chacun de ces délégués nous adresserons tout aussitôt sa carte avec quelques renseignements d'ordre pratique (liste et conditions des hôtels, excursions, etc...)

## Pour l'Amnistie

Les journaux ont annoncé le dépôt par le Gouvernement d'un projet de loi sur l'amnistie. Nous demandons à nos sections d'organiser des réunions publiques sur cette question et d'envoyer à tous leurs élus au Parlement le texte de l'ordre du jour qu'elles y feraient voter.

Dans le n° 2 des *Cahiers*, elles trouveront une série d'articles dénonçant les incohérences et les insuffisances de la loi votée, et motivant en particulier une extension de l'amnistie aux marins de la mer Noire et aux mutins de 1917.

Dans ce numéro, les conférenciers de la Ligue auront de quoi se documenter.

## Renouvellement du Comité Central

(Extrait du compte rendu de la séance du Comité Central du 4 juillet)

La guerre étant finie, le Secrétaire général estime que le renouvellement du Comité Central doit se faire par tiers comme le prescrivent les statuts. Le Comité, qui est de cet avis, procède au tirage au sort des séries renouvelables.

Seront soumis au renouvellement :

En 1920 : 1° MM. Sicard de Plauzoles ; 2° Schmit ; 3° Amandée Rougués ; 4° Mme Ménard-Dorian ; 5° Victor Basch ; 6° Anatole France ; 7° Gamard ; 8° D'Estourmelles de Constant ; 9° Marius Moutet ; 10° Painlevé ; 11° Félicien Challaive ; 12° Docteur Dozy ; 13° Bienvenu Martin.

En 1921, ce seront MM. : 1° A. Ferdinand Hérod ; 2° Seignobos ; 3° Lucien-Victor Meunier ; 4° Baylet ; 5° Albert Thomas ; 6° Bourmiol ; 7° Hadlamard ; 8° Charles Gide ; 9° Georges Bourdon ; 10° Bouglé ; 11° Onstry ; 12° Martinet ; 13° Gabriel Scailles.

Et en 1922 MM. : 1° Aulard ; 2° Henri Guernut ; 3° Westphal ; 4° Veil ; 5° Emile Kohn ; 6° Raynal ; 7° Bidegaray ; 8° Marcel Cachin ; 9° Emile Glay ; 10° Ferdinand Buisson ; 11° Léon Brunschvicg ; 12° Alcide Delmont ; 13° Mme Séverine ; 14° Daniel Vincent.

## ACTIVITÉ DES SECTIONS

Paris (VI<sup>e</sup>, Monnaie-Odéon).

— 9 décembre. — La Section demande au Comité Central de mettre à l'ordre du jour du prochain congrès la question des responsabilités de la guerre. Il faut enfin que la Justice, dont la Ligue se réclame, ait son jour : que toutes les allégations soient l'objet d'un examen critique et contradictoire et qu'une enquête soit ouverte et poursuivie dans chaque section.

Paris (IX<sup>e</sup> arrond.).

La Section du IX<sup>e</sup> arrondissement, après avoir consacré deux de ses séances mensuelles à la question des pogroms ; sur le rapport de Fabius de Champville, après avoir pris connaissance des documents officiels relatant les

crimes tolérés, sinon plus, par les dirigeants de Pologne, de Lithuanie et d'Ukraine, a émis le vœu suivant :

La Section émet le vœu : « Que des représentations énergiques soient faites par la France, l'Angleterre, les Etats-Unis, l'Italie, la Belgique, aussi bien à la République Polonaise, qu'à la République Ukrainienne et qu'aux Roumains et Hongrois. »

La Section demande la recherche, la mise en jugement, et la condamnation des meneurs, des chefs qui, soit par leurs excitations, écrits ou paroles, soit par leur abstention d'appliquer les lois protégeant l'individu, sont coupables, en grande partie, des pogroms. »

La Section émet le vœu :

« Que les Sections, ainsi que le Comité Central n'acceptent de prendre en considération les dossiers présentés par les membres de la Ligue ou les étrangers, que s'il s'agit d'une affaire n'ayant pas de caractère strictement privé, et dont la solution intéresse les intérêts de tous. »

Alger (Algérie).

— février. — Devant une nombreuse assistance, M. André Julien, président de la Section, a fait une conférence très documentée et très applaudie sur l'affaire Caillaux ; l'auditoire a voté l'ordre du jour suivant :

« Deux mille citoyens, après avoir entendu les explications du citoyen André Julien, sans vouloir entrer dans le fond du procès, qui regarde uniquement la Haute-Cour, protestent énergiquement contre les illégalités commises, les machinations faites, les tractations obscures accomplies lors de l'instruction du procès Caillaux. »

Annonay (Ardèche).

— février. — « Considérant la rigueur des condamnations prononcées par les conseils de guerre contre des soldats victimes de défilances passagères ou de fautes graves commises par les chefs, la Section émet le vœu que le bénéfice de l'amnistie soit immédiatement accordé à un grand nombre de malheureux internés civils et militaires, dont quelques-uns ont été des héros. »

Avranches (Manche).

— Février. — Considérant que la publicité financière influe souvent sur la direction d'un journal la Section souhaite que les très intéressants « Cahiers des Droits de l'Homme » refusent cette publicité dès que leurs moyens d'existence seront assurés.

Bellegarde (Ain).

— 25 janvier. — M. Pellin, secrétaire de la Section fait une conférence très intéressante sur la Ligue « elle n'est pas dit-il un parti politique ni une association de gens opposés par principe à tout Gouvernement, mais une réunion d'hommes désintéressés, épris d'un idéal de justice. »

Hommes (Maine-et-Loire).

— 18 janvier. — La section proteste contre les lenteurs de la justice dans le procès Caillaux et approuve l'attitude énergique du Comité Central dans cette affaire. Elle demande la cessation de l'état de guerre et la levée du blocus de la Russie soviétique, cette mesure étant contraire au pacte de la Société des Nations qui proclame le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Quimper (Finistère).

— 2 février. — « Constatant que M. Caillaux est emprisonné depuis deux ans sans que la moindre preuve ait été apportée à l'appui des accusations machinées contre lui, la Section proteste contre la détention prolongée et les ajournements répétés du procès, et invite le Comité Central à poursuivre la campagne pour défendre en M. Caillaux les droits de l'homme et du citoyen et obtenir que l'affaire soit jugée selon la justice, non selon la raison d'Etat. »

Ussel (Corrèze).

— 31 janvier. — Après une conférence de M. Var, la Section émet le vœu suivant : « Considérant que les tribunaux militaires constituent une juridiction d'exception que seul l'état de guerre peut justifier, demande que le projet de loi tendant à supprimer les conseils de guerre en temps de paix, qui est en suspens devant le Parlement, soit voté le plus tôt possible. »

Le Directeur-Gérant : HENRI GUERNUT.



Imp. Centrale de la Bourse  
117, Rue Réaumur  
PARIS

## VIENT DE PARAÎTRE

à la LIGUE des DROITS de l'HOMME  
- 10, Rue de l'Université, 10 -

### 1. Pour le Peuple Égyptien.

Par MM Gabriel SEAILLES, A. AULARD,  
Victor MARGUERITE, WACIF BOUTROS  
GHALI ... .. PRIX : 0 fr. 50

### 2. La Paix menacée en Extrême-Orient. (CHANTOUNG - CORÉE)

Par M. Féliçien CHALLAYE. PRIX : 0 fr. 50

## L'ENTREPRISE ÉLECTRIQUE

# BRAUN & L'HONNEN

9, rue Saint-Maur. 9 — PARIS  
TÉLÉPH. : ROQUETTE 05-73

### Installations complètes d'Usines

MOTEURS - DYNAMOS - RÉPARATIONS DE MOTEURS  
Installation d'Appartement

## ENTREPRISE GÉNÉRALE

DE

## POMPES FUNÈBRES & DE MARBRERIE

Règlement de Convois et Transports pour tous Pays

# MAISON ÉDOUARD SCHNEEBERG

DIRECTION :

43, Rue de la Victoire

(Juste en face la Synagogue)

Téléphone } GUT. 40-30  
                  } — 40-33  
                  } TRUD. 64-52  
                  } — 64-53

### MAGASINS & REMISES :

157, Avenue Jean-Jaurès — Téléphone : NORD 02-23

### SUCCURSALES :

Cimetière Montparnasse, 52, Bd Edgard-Quinet. - Téléph. Saxe 36-51

Cimetière du Père-Lachaise, 43, Bd Ménilmontant. - Tél. Roq. 39-21

Cimetière de Pantin, 4, Avenue du Cimetière. — Téléph. :

CHANTIERS & ATELIERS : 14, rue du Repos. - Téléph. Roq. 87-23

### CARRIÈRES & ATELIERS :

LA MARITIÈRE, près LE GAST par St-SERVER (Calvados).

### OUTILLAGE MÉCANIQUE

## ENTREPRISE GÉNÉRALE DE MARBRERIE

### TRAVAUX POUR TOUS CIMETIÈRES

ACHAT de TERRAINS — ENTRETIEN de SEPULTURES

CAVEAUX PROVISOIRES DANS LES CIMETIÈRES

Conditions spéciales aux lecteurs des "Cahiers" et aux membres de la "Ligue"

## Comptoir Central

de

# FERRO-CERIUM

FOURNISSEUR DES ARMÉES

Transféré 42, Boulevard du Temple, PARIS

Téléph. : Roquette 81-16

(Anciennement 16, rue Saint-Mandé)

### Articles pour fumeurs

Fournitures  
pour bureaux de tabac

Articles spéciaux  
pour l'Exportation

PRIX TRÈS RÉDUITS  
pour Coopératives régimentaires  
Cafés-Bazars, Comités, etc.

### Pierres à Briquets BRIQUETS

Pièces détachées

Amadou, Pipes

### MAROQUINERIE

PAPETERIE

Lampes de poche, etc.

Catalogue franco. — Expéditions contre remboursement

Faisons découvert pour Coopératives.

○○○ FONDÉE EN 1914 ○○○

# TRAVAIL

Société Coopérative des Ouvriers Tailleurs

23, Rue Vivienne, PARIS — Téléphone : Central 02-85

COMPLETS VESTON SUR MESURES  
à partir de 265 francs

Magasins ouverts de 8 h. 1/2 à 18 heures. le samedi formés à midi